

Programme Local D'Amélioration de l'Habitat

Propriétaires
Rénovez
vosre logement



La Communauté

**Communauté de Communes
du Pays Beaumontois**

Place Centrale
24440 BEAUMONT DU PERIGORD

Réhabiliter des logements déjà loués, ou vacants en logements locatifs à l'année.

Rénover votre logement âgé de plus de 15 ans et occupé à titre de résidence principale depuis plus de deux ans.

Vous envisagez des travaux de :

couverture, chauffage, isolation, recours aux énergies renouvelables
électricité, mise aux normes des éléments de confort, assainissement,
etc...

ou vos biens présentent des signes d'insalubrité.

Renseignez-vous, Contactez-nous !

Les missions du PACT Dordogne :

- Apporter des conseils techniques dans votre projet
- Rechercher les financements adaptés.
- Assurer le montage et le suivi administratif des dossiers.

Propriétaires occupants, usufruitiers

Vous pouvez prétendre sous certaines conditions à une **subvention de l'ANAH** (Agence Nationale de l'Habitat) :

- sous certaines conditions de ressources du ménage.
- suivant la nature des travaux

***Cette subvention peut être égale à 20 ou 35%
du montant des travaux plafonnés à 13 000 € HT***

Si travaux d'adaptation des logements pour personnes âgées et /ou handicapées

***Une subvention peut être égale à 70 %
du montant des travaux plafonnés à 8 000 € HT***

Si votre logement relève d'une sortie d'insalubrité

***Cette subvention peut être égale à 50 %
du montant des travaux plafonnés à 30 000 € HT
Avec des aides complémentaires des collectivités***

Propriétaire d'un logement locatif et/ou vacant

Vous pouvez bénéficier des subventions de l'ANAH, du Conseil Régional d'Aquitaine et de la Collectivité.

***Les subventions varient entre 30 % et 50 % d'un montant de travaux
plafonné à 500 €/m² suivant les engagements auxquels vous
souscrivez en matière de location et de plafonnement du loyer***

ATTENTION !!!

**Les travaux seront réalisés obligatoirement
par les entreprises de votre choix
« FOURNITURE ET POSE »
et ne doivent pas être engagés
avant l'autorisation du PACT Dordogne**

Renseignez-vous, Contactez-nous !

Siège social de l'Association :

PACT DORDOGNE

Habitat et Développement- Dordogne Périgord

56 rue Gambetta - BP 1011

24 001 PERIGUEUX Cedex

Tél : 05 53 06 81 20 - Fax : 05 53 35 15 90

Courriel : accueil@pact-dordogne.fr

Permanences :

BEAUMONT DU PERIGORD

A la Mairie

les 1^{er} et 3^{ème} vendredis

de 9 h 30 à 12 h



**Nous sommes à votre disposition
pour des visites conseils à votre domicile,
sur rendez-vous.**